

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
199^e année
19 janvier 2023
n° 2 / 7979^e
pages 65 à 112

CHRONIQUE / Codification

Les pouvoirs publics au soutien
du droit international privé français
Lettre ouverte sur un projet de code
> *Louis d'Avout*

80

ÉDITORIAL

65 Soliman le Magnifique, *Michel Vivant*

ACTUALITÉS

- 69 Pratique restrictive : obtention d'un avantage sans contrepartie
- 70 Clause abusive (portée de la nullité) : rémunération des prestations juridiques
- 71 Tourisme (voyage à forfait) : portée des mesures relatives au Covid-19
- 71 Transport maritime (responsabilité contractuelle) : portée des mentions du connaissance
- 76 Appel civil (déclaration d'appel) : application du décret du 25 février 2022
- 77 Notaire (secret professionnel) : dispense par ordonnance présidentielle

POINT DE VUE

78 La sécurisation des accords de conciliation constatés ou homologués,
Reinhard Dammann et Arij Hamouda

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 87 **Panorama** : Avocat, *Thierry Wickers*
- 98 **Notes** : La Cour de justice et les conflits de lois dans le temps,
note sous CJUE 22 juin 2022, Rafael Amaro
- 103 Maintenir le contenu du contrat n'est pas abusif,
note sous Com. 9 mars 2022, Hélène Gourdy
- 107 La banque et la Cour européenne des droits de l'homme :
mode d'emploi à partir de l'arrêt *Korporativna Targovska Banka AD c/ Bulgarie*,
note sous CEDH 30 août 2022, Manuela Brillat

ENTRETIEN

112 L'assurance des risques de cyberattaques, *Pierre-Grégoire Marly*

DALLOZ

Lefebvre Dalloz



Version numérique incluse*



322302



Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON et PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (5403)

• RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KRAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Corinne ROUTIER, Responsable

Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 959,74 € TTC

Étranger : 1 016,56 € TTC

Prix au numéro : 41,86 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

DUPLIPOINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Janvier 2023

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA n° FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Michel Vivant

65

Soliman le Magnifique

ACTUALITÉS

68

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Caution (action contre la banque) :
défaut de réception de la mise en demeure,
Civ. 1^{re}, 11 janv. 2023

Commerce électronique

Site internet (pornographie) :
non-renvoi d'une QPC,
Civ. 1^{re}, 5 janv. 2023

Concurrence-Distribution

Pratique restrictive : obtention d'un avantage
sans contrepartie, *Com. 11 janv. 2023*

Consommation

Démarchage à domicile (contrat) :
mention des bons de commande,
Civ. 1^{re}, 11 janv. 2023

Clause abusive (portée de la nullité) :

rémunération des prestations juridiques,
CJUE 12 janv. 2023

Tourisme (voyage à forfait) :

portée des mesures relatives au Covid-19,
CJUE 12 janv. 2023

Contrat d'affaires

Transport maritime (responsabilité
contractuelle) : portée des mentions
du connaissance, *Com. 14 déc. 2022*

Fonds de commerce et commerçants

Agent commercial (qualification) :
pouvoir de modifier les prix des produits,
Com. 11 janv. 2023

72

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Propriété (prescription acquisitive) :
application aux personnes publiques,
Civ. 3^e, 4 janv. 2023

Contrat-Responsabilité-Assurance

Produit défectueux (élément du corps humain) :
renvoi d'une QPC, *Civ. 1^{re}, 5 janv. 2023*

Association (formation disciplinaire) :

exigence d'impartialité,
Civ. 3^e, 11 janv. 2023

Famille-Personne-Succession

Succession (libéralité) : réduction
d'une donation de biens communs,
Civ. 1^{re}, 5 janv. 2023

Usufruit (donation) : extinction à la mort
du donateur, *Civ. 1^{re}, 5 janv. 2023*

Tutelle (meuble) : nature de la vente
aux enchères publiques, *Civ. 1^{re}, 5 janv. 2023*

73

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Contrat d'entreprise : caution substituée
à une retenue de garantie, *Civ. 3^e, 11 janv. 2023*
Urbanisme (parc éolien) : condition de l'action
en démolition, *Civ. 3^e, 11 janv. 2023*

Expropriation

Immeuble exproprié (cession temporaire) :
application aux cessions amiables, *Civ. 3^e,
11 janv. 2023*

Indemnisation (bailleur) :

non-respect des critères du logement décent,
Civ. 3^e, 11 janv. 2023

74

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Données personnelles (autorité de contrôle) :
exercice des voies de recours,
CJUE 12 janv. 2023

Données personnelles (droit d'accès) :
limitation à une catégorie de destinataires,
CJUE 12 janv. 2023

Étranger (réfugié) : action en justice qualifiée
d'opinion politique, *CJUE 12 janv. 2023*

75

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Crime (peine) : nature d'un emprisonnement
inférieur à dix ans, *Crim. 11 janv. 2023*

Procédure pénale

Juridiction correctionnelle (requalification) :
limites des pouvoirs du juge, *Crim. 10 janv. 2023*

75

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

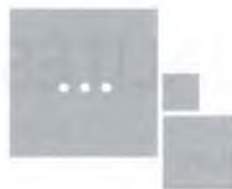
Exequatur (action) : absence de délai
de prescription, *Civ. 1^{re}, 11 janv. 2023*

Appel civil (déclaration d'appel) :
application du décret du 25 février 2022,
Civ. 2^e, 12 janv. 2023

Appel civil (cour de renvoi) :
principe de concentration des prétentions,
Civ. 2^e, 12 janv. 2023

Profession juridique et judiciaire

Notaire (secret professionnel) :
dispense par ordonnance présidentielle,
Civ. 1^{re}, 11 janv. 2023



POINT DE VUE

78

La sécurisation des accords de conciliation constatés ou homologués
par Reinhard Dammann et Arij Hamouda



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

80

Les pouvoirs publics au soutien du droit international privé français
Lettre ouverte sur un projet de code
par Louis d'Avout

PANORAMA

87

Avocat
décembre 2021 – novembre 2022
par Thierry Wickers

NOTES

98

La Cour de justice et les conflits de lois dans le temps,
note sous CJUE 22 juin 2022
par Rafael Amaro

103

Maintenir le contenu du contrat n'est pas abusif,
note sous Com. 9 mars 2022
par Hélène Gourdy

107

La banque et la Cour européenne des droits de l'homme :
mode d'emploi à partir de l'arrêt *Korporativna Targovska Banka AD c/ Bulgarie*, *note sous CEDH 30 août 2022*
par Manuela Brillat



ENTRETIEN

112

Pierre-Grégoire Marly – L'assurance des risques de cyberattaques

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revue.fr